

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN EN DATE DU 7 AVRIL 2023 A 14H00

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à 14 h 00, le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Françoise, vice-présidente.

### FINANCES

#### D 2023/04 - Vote du compte de gestion 2022

Madame la vice-présidente présente le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, conforme au compte administratif du syndicat mixte pour le même exercice, qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement (en €)

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution exercice 2022	Report de l'excédent N-1	Résultat cumulé 2022
2 407 461,93 €	2 355 732,79 €	- 51 729,14 €	352 451,77 €	300 722,63 €

#### Investissement (en €)

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution exercice 2022	Report de l'excédent N-1	Résultat cumulé 2022
1 358 212,50 €	1 526 327,28 €	+ 168 114,78 €	723 638,50 €	891 753,28 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Arrête le compte de gestion du Receveur Syndical de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### D 2023/05 - Approbation du compte administratif 2022

Madame la vice-présidente propose au comité syndical de voter le compte administratif 2022, qui est conforme au compte de gestion du trésorier pour le même exercice et qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement (en €)**

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution exercice 2022	Report de l'excédent N-1	Résultat cumulé 2022
2 407 461,93 €	2 355 732,79 €	- 51 729,14 €	352 451,77 €	300 722,63 €

**Investissement (en €)**

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution exercice 2022	Report de l'excédent N-1	Résultat cumulé 2022
1 358 212,50 €	1 526 327,28 €	+ 168 114,78 €	723 638,50 €	891 753,28 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Arrête le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion du Receveur Syndical pour le même exercice.

**D 2023/06 - Affectation des résultats au budget primitif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5721-2,  
Le comité syndical, en application de l'instruction budgétaire M14,  
Considérant l'état des restes à réaliser arrêté le 31 décembre 2022,  
Considérant les résultats du compte administratif 2022 approuvé précédemment,

	Solde d'exécution de l'exercice 2022	Report du résultat de l'exercice N-1	Résultat de clôture 2022	Solde des restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
	A	B	C = A + B	E	F = C + E
<i>Fonct</i>	- 51 729,14 €	352 451,77 €	300 722,63 €	0,00 €	300 722,63 €
<i>Inv</i>	168 114,78 €	723 638,50 €	891 753,28 €	+ 1 289 048,43 €	2 180 801,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,  
Le Président propose au comité syndical d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 (C)</b>	300 722,63 €
<b>Affectation obligatoire (F)</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0,00 €
<b>Solde disponible (C-F) affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	300 722,63 €
<b>Total affecté au compte 1068 :</b>	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001)	891 753,28 €

A l'unanimité, les membres du comité syndical affectent les résultats ci-dessus au budget primitif de l'exercice 2023.

### D 2023/07 - Vote du budget primitif 2023

Madame la vice-présidente présente aux membres du Comité Syndical le détail des prévisions du budget primitif du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2023 totalise les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 592 000,00 €	2 592 000,00 €
Investissement	5 296 000,00 €	5 296 000,00 €
Total du budget	7 888 000,00 €	7 888 000,00 €

Madame la vice-présidente invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif proposé pour l'exercice 2023.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté et précise que celui-ci a été établi et voté conformément à la nomenclature M14.

### D 2023/08 – Demande de subvention pour l'opération n°140 « Aménagements sur les existants 1 »

Madame la vice-présidente expose aux membres du comité syndical qu'il convient de faire des demandes de subventions pour l'opération d'investissement n°140 relative à la première phase de travaux d'aménagement sur les existants (travaux de gros entretien).

Elle propose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>H.T</b>	
Aménagements sur les existants 1	200 000,00 €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Recettes</b>		
Département de l'Aisne	160 000,00 €	80 %
Autofinancement	40 000,00 €	20 %
<b>Total Recettes</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Madame la vice-présidente demande au comité syndical d'autoriser le Président à adresser une demande de subvention auprès du département de l'Aisne suivant le plan de financement proposé.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser les demandes de subvention afférentes.

## D 2023/09 – Demande de subvention pour l'opération n°141 « Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur de l'aile gauche »

Madame la vice-présidente expose aux membres du comité syndical qu'il convient de faire des demandes de subventions pour l'opération d'investissement n°141 relative aux études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur de l'aile gauche ».

Elle propose le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T	
Aménagements sur les existants 1	450 000,00 €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>100 %</b>
Recettes		
Département de l'Aisne	360 000,00 €	80 %
Autofinancement	90 000,00 €	20 %
<b>Total Recettes</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Madame la vice-présidente demande au comité syndical d'autoriser le Président à adresser une demande de subvention auprès du département de l'Aisne suivant le plan de financement proposé.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le projet et le plan de financement proposés et autorisent le Président à adresser les demandes de subvention afférentes.

## D 2023/10 - Adhésion au service archivage électronique du Département de l'Aisne

- Vu les articles L. 211-4, L. 212-6, L.212-8, L. 212-10 à L 212-14, R.212-13, R.212-51 et R.212-62 du code du patrimoine,
- Vu les articles L.1421-1, L.1421-2, R1421-14 et L.2321-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Vu la Politique d'archivage approuvée par délibération de la commission permanente du département de l'Aisne en date du 9 juillet 2012,

Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration de la collectivité, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire de la Collectivité et de ses habitants,

Considérant que leur conservation intègre et pérenne est une obligation pour les collectivités,

Considérant que la dématérialisation des procédures entraîne des contraintes organisationnelles et techniques fortes,

Madame la vice-présidente présente le service d'archivage du Département de l'Aisne et le projet de convention annexé et propose d'y adhérer.

Elle précise que, compte-tenu de l'adhésion du syndicat mixte à la SPL-Xdemat, cette adhésion implique la signature d'un avenant à la convention de prestation intégrée pour l'accès à une nouvelle application (Xcelia).

Après délibération, à l'unanimité, les membres présents décident d'adhérer au service d'archivage du Département de l'Aisne et autorisent le Président à signer la convention afférente ainsi que l'avenant à la convention de prestation intégrée avec la SPL-Xdemat.

## QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur l'Assemblée Générale constitutive de l'APFC

Il est rappelé qu'à l'issue des études menées par Ted Conseil et CVS, il a été décidé de créer une association pour mettre en œuvre la phase de préfiguration du projet Familistère campus dans l'aile gauche, financée par le département à hauteur de 200 000 € / an pendant une durée de 3 ans. Cette association regroupe plusieurs collèges ; institutions publiques (département, ville de Guise, CCTSO, et SMFG, à venir la région Hauts-de-France), co-opérateurs (SOS, ARTES, à venir Mob-ion et probablement d'autres partenaires susceptibles de manifester leur intérêt), personnalités qualifiées (JP Balligand, Frédéric Motte au titre de Président de Rev3, Pierre-Jean Verzelen, Jean-Louis Bricout) et des partenaires associés (sans voix délibérative) ; Etat, Atout France au travers du programme Réinventer le patrimoine, Banque des territoires, ANCT.

Jean-Pierre Balligand a été élu Président de cette association et Jean-Paul Korbas (ARTES) a été élu trésorier. 2 recrutements sont prévus, un directeur et un-e chargé-e de mission.

- Avancement du projet de l'aile droite

Travail en cours avec CDC Habitat pour la signature du bail emphytéotique. Mandat de gestion avec l'OPAL de l'Aisne en cours de négociation entre CDC Habitat et l'OPAL de l'Asine. Demandes d'autorisations et subventions MH en cours auprès de la DRAC, le reste du financement étant consolidé. Validation du projet de mandat de gestion par le bureau de l'OPAL prévue le 10 mai. Si favorable, le bail emphytéotique pourra être signé courant mai, ce qui transférera la maîtrise d'ouvrage à CDC Habitat pour débiter les travaux.

- Présentation sommaire des enjeux du projet YEUTOPIA (jeunes européens en utopie)

Dossier déposé en mars 2023 auprès du programme européen Creative Europe, avec 5 partenaires ; italien (pilote), danois, slovène, portugais et français (partenariat Familistère avec l'université d'Angers). Création d'œuvres de toutes formes dans chacun des pays, sélectionnées par un conseil de jeunes européens avec le grand final au Familistère à l'occasion du Festival Faire Autrement 2026. Librairie digitale des résultats. Projet sur 3 ans d'un montant de 1 367 000 € financé à hauteur de 70% par l'Europe (957 000 € dont 252 000 € pour le Familistère). Réponse Europe créative prévue en juillet 2023.

- Stationnement aux abords des écoles et à la buanderie

Pour rappel, la place du Familistère est classée MH, des sommes importantes ont été investies pour sa restauration. Par ailleurs, la place est classée en zone de rencontre. Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place, y compris devant la buanderie. Malgré cela un nombre important de véhicules y stationnent, notamment aux heures de sortie des écoles malgré la présence fréquente de la gendarmerie et/ou de la police municipale. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur et devient de plus en plus dangereux.

- Actualités du Familistère :

Retour sur la fréquentation du spectacle de Paolo Nani. 151 spectateurs/trices ont assisté à ce spectacle dont les élèves internes du lycée Dolto et l'association Tac Tic Animation. Cette fréquentation en hausse constante est le fruit d'un travail de longue haleine, en matière de communication notamment.

Retransmission de Falstaff le 16 mai en partenariat avec l'Opéra de Lille et projet de médiation autour de l'opéra. Diffusé en direct dans le théâtre à 20h00. Des ateliers seront proposés par des artistes professionnels avant cette retransmission. Les ateliers ainsi que la diffusion sont entièrement gratuits.

Résidence Sorcières! Soumission d'un dossier de financement au titre de l'été culturel auprès de la DRAC Hdf. Proposition d'une résidence de création avec la compagnie Acte, résidence participative avec public local autour de la condition féminine baptisée « Sorcières! ». 3 jours de résidence début juin et 10 jours en septembre avec une restitution publique prévue fin septembre.

Jardins en scène. Résidence en août avec un spectacle de contes chantés. Ateliers prévus en amont à la Passerelle 70.

- Date de la prochaine séance : 7 juillet à 10h00.

La séance est levée à 16h30.

Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Marie-Françoise BERTRAND Membre titulaire
Mme Caroline VARLET Membre titulaire	M. Hervé FLORENTY Membre titulaire